



DOSSIER D'INSCRIPTION – ECOLE DE LAQUEUILLE

Année Scolaire

Pièces à fournir :

- Copie du livret de famille entier
- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé
- Attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire (si concerné)
- Copie du jugement fixant les modalités de garde de l'enfant (si concerné)
- Projet d'accueil individualisé (PAI) (si concerné)
- Certificat de radiation ancienne école (si concerné)

ENFANT :

Nom : Prénoms :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin – Féminin

Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse principale de l'enfant :

.....

Classe et école fréquentée l'année précédente :

RESPONSABLES LEGAUX :

Responsable légal 1 : Mère / Père / Tuteur /

Autre : _____

Autorité parentale : oui non

NOM : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Portable : _____

Adresse email : _____

Profession : _____

Employeur (Nom + ville) : _____

Téléphone travail : _____

Responsable légal 2 : Mère / Père / Tuteur /

Autre : _____

Autorité parentale : oui non

NOM : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Portable : _____

Adresse email : _____

Profession : _____

Employeur (Nom + ville) : _____

Téléphone travail : _____

Pour les parents, état matrimonial (à entourer) :

Célibataires Concubins Mariés Pacés Divorcés* Séparés* Veuf(ve)

En cas de séparation, s'agit-il d'une séparation à l'amiable ? OUI - NON*

* Joindre Copie du jugement fixant les modalités de garde de l'enfant

Le second parent souhaite-t-il recevoir directement à son domicile les informations scolaires de son enfant ?

(invitations aux différents événements de l'école / réunion de rentrée scolaire / fonctionnement des services périscolaires...) OUI - NON

SERVICES PERISCOLAIRES AUXQUELS VOUS INSCRIVEZ VOTRE ENFANT :

CANTINE : **OUI** **NON**

SI OUI, merci de cocher quels jours :

➤ ***Joindre l'attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire***

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Observations :

GARDERIE : **OUI** **NON**

Horaires matin : à partir de 07h00 - soir : jusqu'à 18h30

SI OUI, merci d'indiquer l'heure d'arrivée ou de départ :

➤ ***Joindre l'attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire***

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN				
SOIR				

Observations :

TRANSPORT SCOLAIRE : **OUI** **NON**

SI OUI, merci de contacter le conseil régional qui gère ce service

<https://transportscolaire.auvergnerhonealpes.fr>

Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
Hôtel de Région
59 boulevard Léon Jouhaux
63 000 Clermont-Ferrand

04 73 31 84 00

AUTRES RECOMMANDATIONS / REMARQUES :

CONTACTS : (personnes autres que les responsables légaux à appeler en cas d'urgence)

1) Nom : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

Lien avec l'enfant : _____

2) Nom : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone(s) : _____

Lien avec l'enfant : _____

PERSONNES SUPPLEMENTAIRES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT :

Nom/Prénom : _____ lien avec l'enfant : _____

Nom/Prénom : _____ lien avec l'enfant : _____

Nom/Prénom : _____ lien avec l'enfant : _____

Nom/Prénom : _____ lien avec l'enfant : _____

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Date de réalisation de DT. POLIO :/...../.....

L'enfant présente-t-il des risques d'allergies ? Oui Non Si oui, lesquels : _____

L'enfant est-il asthmatique ? Oui Non

L'enfant a-t-il un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) ? Oui Non

➤ **si oui, joindre le dossier de PAI**

Je soussigné(e)....., certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement intérieur des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon enfant et déclare en accepter les modalités.

Date :

Signatures des représentants légaux :

Ce dossier est à retourner complété et signé à : **MAIRIE DE LAQUEUILLE, LE BOURG - 63820 LAQUEUILLE**
04.73.22.01.02 - mairiedelaqueuille@orange.fr

La **mairie de Laqueuille** traite vos données personnelles pour gérer l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'école municipale et aux services périscolaires de cantine/garderie. La non-fourniture des données entraîne l'inaccessibilité au service public de l'école publique pour défaut d'inscription. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public, le traitement de données s'inscrit dans le cadre de la mission de service public de l'éducation nationale relevant des compétences de la commune.

Vos données personnelles seront accessibles aux seuls agents municipaux habilités à traiter l'inscription de votre enfant. Vos données personnelles sont conservées dix-huit mois (18) pour la durée de l'année scolaire.

Conformément à la réglementation en vigueur vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés ou pour toute question relative à ce dispositif, vous pouvez nous contacter : **le secrétariat de mairie, 166 route du Puy de Dôme, 63820 Laqueuille – mairiedelaqueuille@orange.fr**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en premier lieu au délégué à la protection de la commune à l'adresse mail dpo.adit63@puy-de-dome.fr. Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour introduire une réclamation. (cnil.fr)

FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

GARDERIE	
Horaires	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h00 - 08h50 / 16h40 – 18h30
Tarif	1.00 € / jour
Facturation (2 possibilités)	<ul style="list-style-type: none"> Elèves utilisant le service quotidiennement : 1 facture / mois
	<ul style="list-style-type: none"> Elèves utilisant le service de temps en temps : 1 seule facture en fin d'année scolaire
Inscriptions	Au minimum 1 semaine à l'avance sur https://www.monespacefamille.fr/

CANTINE	
Tarif	3.20 € / repas / enfant
Facturation (2 possibilités)	<ul style="list-style-type: none"> Elèves utilisant le service quotidiennement : 1 facture / mois
	<ul style="list-style-type: none"> Elèves utilisant le service de temps en temps : 1 seule facture en fin d'année scolaire
Inscriptions	Au minimum 1 semaine à l'avance sur https://www.monespacefamille.fr/ Inscription possible moins d'une semaine à l'avance mais repas facturé 7.00 €.

Rappel : Les services du Trésor Public nous demandent qu'il n'y ait pas d'émission de titre de paiement pour un montant inférieur à 5 €.

Par conséquent, pour les redevances d'un montant inférieur à celui-ci, concernant des utilisations très occasionnelles de ces services, une seule facture sera établie en fin d'année scolaire pour un **montant minimum de 5.00 €.**

Je tenais à vous communiquer ces informations et je compte sur votre compréhension.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
 Éric BRUGIERE

MAIRIE
DE
LAQUEUILLE



166 route du Puy de Dôme
63 820 Laqueuille

04 73 22 01 02
mairiedelaqueuille@orange.fr
www.laqueuille.fr

Ecole primaire de Laqueuille

REGLEMENT INTERIEUR
pour les services périscolaires

à Laqueuille, le 28 août 2020

La commune de Laqueuille propose aux parents des élèves de l'école primaire différents services dont elle assure la gestion : cantine et garderie et transport scolaire.

Ces services sont assurés par des employés communaux, sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

Le présent règlement, à l'attention des élèves et des parents, a pour but de faire respecter la discipline et une bonne conduite des élèves, et d'assurer le service dans les meilleures conditions possibles :

Cantine

Elle fonctionne tous les jours d'école dès 12 heures :

- les enfants demi-pensionnaires sont pris en charge par les employées communales dès la sortie des classes et jusqu'à 13 heures 20.
- A 12 heures, les externes sont obligatoirement pris en charge par les parents ou une personne désignée par eux.

Les mouvements dans les escaliers entre les classes et la cantine sont limités à l'accès au réfectoire puis à la cour de récréation et doivent avoir lieu dans le calme.

Pendant le repas, les élèves doivent rester assis à leur place. Il est interdit de jouer, crier, de détériorer ou de projeter quoi que ce soit.

L'accès à la cuisine est strictement interdit aux élèves.

Les élèves doivent respecter les consignes du personnel.

En cas d'indiscipline, le personnel communal prévient les parents. Les faits seront signalés au Maire. En cas de récidive, une exclusion de la cantine peut être envisagée.

Les inscriptions occasionnelles doivent être signalées au moins 1 semaine à l'avance aux agents concernés.

Toute inscription à la cantine au dernier moment fera l'objet d'une facturation du repas à hauteur de 7.00 €

Garderie

Instaurée par la commune pour apporter un service aux familles, au coût symbolique de 1 euro par jour et par enfant, la garderie est assurée tous les jours d'école selon la demande des utilisateurs.

La garderie peut débuter à 7 heures au plus tôt et doit se terminer à 18 heures 30 au plus tard.

Les utilisations occasionnelles de ce service doivent être signalées au moins 1 semaine à l'avance aux agents concernés.

Toute place réservée et non annulée sera facturée

S'il n'y a pas de garderie et pour les élèves n'utilisant pas ce service, l'accueil des élèves se fait **à partir de 8 heures 50**.

Transport scolaire

Votre enfant doit être inscrit pour utiliser ce service et il doit respecter le règlement intérieur élaboré par la Région Auvergne Rhône Alpes : le chauffeur doit être prévenu de tout changement, en particulier en cas d'absence.

Les élèves doivent rester assis à leur place ; le chauffeur n'est pas responsable des élèves indisciplinés.

Le Maire,
Éric BRUGIERE

Document à conserver